

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 avril 2022

CP2022_04_19
id. 6316

Le 12 avril 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BERTELLI (pouvoir à M. BESIERS), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE À DESTINATION DES PUBLICS SPÉCIFIQUES - PUBLICS EMPÊCHÉS DE LIRE EN TARN-ET- GARONNE

Depuis 2019, la médiathèque départementale développe des fonds et des actions en direction des publics spécifiques-publics empêchés de lire, usagers des médiathèques du réseau départemental de lecture publique :

- acquisition de livres « facile à lire » pour des personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture, qui ont désappris à lire, qui manquent de pratique, qui assimilent la lecture à quelque chose de fastidieux ;
- achat d'un meuble facile à lire prêté aux bibliothèques du réseau afin de valoriser ces fonds spécifiques ;
- valorisation d'un fonds de documents fléchés « accessibilité » sur le nouveau portail web de la médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne.

La médiathèque départementale souhaite renforcer son action envers ces publics spécifiques, empêchés de lire, du fait d'un trouble ou d'un handicap (personnes aveugles ou malvoyantes, personnes dyslexiques ou souffrant d'autres troubles cognitifs).

À cet effet, elle propose la signature d'une convention de partenariat entre le Département de Tarn-et-Garonne et l'association « Valentin Haüy » qui œuvre pour l'inclusion culturelle et sociale des aveugles, et plus largement des personnes souffrant d'un handicap les empêchant de lire. Cette dernière produit des livres au format Daisy destinés aux personnes empêchées de lire, accessibles sur leur médiathèque numérique Éole.

L'accès sera proposé à des bibliothèques volontaires sur le territoire (la médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne expérimentera ce nouveau service dans quelques bibliothèques volontaires avant une éventuelle extension).

La médiathèque souhaite également mettre à disposition des bibliothèques qui expérimenteront ce nouveau service, des boîtiers Daisy permettant la lecture des livres audio au format Daisy. Elle propose ainsi de faire l'acquisition de 10 boîtiers numériques.

Le budget prévisionnel de cette acquisition est estimé à 4 000 € TTC. Le Département peut solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques publiques territoriales (taux allant de 20 % à 55 %).

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant les actions engagées par le Département en faveur des publics spécifiques-publics empêchés de lire,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'ensemble du projet de développement des actions de la médiathèque à destination des publics spécifiques – publics empêchés de lire en Tarn-et-Garonne ;
- Approuve la convention à conclure avec l'association Valentin Haüy telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de la direction régionale des affaires culturelles Occitanie une subvention pour l'acquisition de boîtiers Daisy au taux le plus avantageux possible.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL